

## SÉANCE SPÉCIALE DU 20 MARS 2017

### **Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 20 mars 2017, à 19 heures, à la salle du conseil, 821 rue Principale.**

Sont présents: Renée Vigneault, Danièle Hénault et Guylaine Blondeau, conseillères, Claude Blier et Jean-Claude Gagnon, conseillers formant quorum sous la présidence de Rosaire Croteau, maire.

L'avis de convocation a été transmis au conseiller absent, Roger East.

Sont également présentes : Sylvie Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière et Fanny Pécheux, inspectrice en environnement et permis.

#### **Ouverture de la séance**

La séance est ouverte par Rosaire Croteau, maire

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Adoption du règlement pour le plan d'urbanisme numéro 2017-161
2. Adoption du règlement de zonage numéro 2017-162
3. Adoption du règlement de lotissement numéro 2017-163
4. Adoption du règlement de construction numéro 2017-164
5. Adoption du règlement de permis et certificats numéro 2017-165
6. Adoption du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-166
7. Adoption du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167
8. Adoption du règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168
9. Avis de motion : règlement sur la tarification des permis et certificats
10. Avis de motion : règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme
11. Reddition de comptes MTQ
12. Période de questions
13. Levée de la séance

**2017-03-102**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Danièle Hénault et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

**2017-03-103**

#### **Adoption du règlement pour le Plan d'urbanisme numéro 2017-161**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2017-161 concernant le plan d'urbanisme.

## RÈGLEMENT no 2017-161

Règlement concernant le plan d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier et remplacer son plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2017, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Jean-Claude Gagnon à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Jean-Claude Gagnon, APPUYÉE PAR Claude Blier et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-161 intitulé « Plan d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Ferdinand », remplaçant le règlement numéro 208 et ses modifications intitulé règlement concernant le plan d'urbanisme de l'ex-Municipalité de Bernierville, le Plan d'urbanisme n° 890405-E et ses modifications de l'ex-Municipalité de Halifax-Sud, et le règlement numéro 20 et ses modifications intitulé règlement concernant le Plan d'urbanisme de l'ex-Municipalité de Vianney;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

2017-03-104

### **Adoption du règlement de zonage numéro 2017-162**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Danièle Hénault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de zonage numéro 2017-162.

## RÈGLEMENT no 2017-162

### Règlement de zonage

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier et remplacer son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2017, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Claude Blier à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Danièle Hénault, APPUYÉE PAR Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-162 intitulé «Règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Ferdinand», remplaçant le règlement numéro 209 et ses modifications intitulé règlement de zonage adopté par l'ex-Municipalité de Bernierville, le règlement de zonage n° 89-04-05-A et ses modifications adopté par l'ex-Municipalité de Halifax-Sud et le règlement numéro 21 et ses modifications intitulé règlement de zonage adopté par l'ex-Municipalité de Vianney;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

2017-03-105

### **Adoption du règlement de lotissement numéro 2017-163**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de lotissement numéro 2017-163.

## **RÈGLEMENT no 2017-163**

### Règlement de lotissement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier et remplacer son règlement de lotissement;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi toutes procédures de la loi ;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2017, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Renée Vigneault à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Renée Vigneault, APPUYÉE PAR Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-163 intitulé «Règlement de lotissement de la Municipalité de Saint-Ferdinand», remplaçant le règlement numéro 210 et ses modifications, intitulé règlement de lotissement adopté par l'ex-Municipalité de Bernierville, le règlement de lotissement n° 89-04-05-B et ses modifications adopté par l'ex-Municipalité de Halifax-Sud, le règlement numéro 22 et ses modifications, intitulé règlement de lotissement adopté par l'ex-Municipalité de Vianney;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

2017-03-106

### **Adoption du règlement de construction numéro 2017-164**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Claude Blier, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de construction numéro 2017-164.

## RÈGLEMENT no 2017-164

### Règlement de construction

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier et remplacer son règlement de construction;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2017, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Danièle Hénault à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Claude Blier, APPUYÉE PAR Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-164 intitulé « Règlement de construction de la Municipalité de Saint-Ferdinand », remplaçant le règlement numéro 211 et ses modifications intitulé règlement de construction de l'ex-Municipalité de Bernierville, le règlement de construction n° 89-04-05-C et ses modifications de l'ex-Municipalité de Halifax-Sud, et le règlement numéro 23 et ses modifications intitulé règlement de construction de l'ex-Municipalité de Vianney;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

2017-03-107

### **Adoption du règlement de permis et certificats numéro 2017-165**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Danièle Hénault et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement de permis et certificats numéro 2017-165.

## RÈGLEMENT no 2017-165

Règlement de permis et certificats

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier et remplacer son règlement de permis et certificats;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2017, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Jean-Claude Gagnon à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Renée Vigneault, APPUYÉE PAR Danièle Hénault et résolu à l'unanimité, le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-165 intitulé « Règlement de permis et certificats de la Municipalité de Saint-Ferdinand », remplaçant le règlement no 2001-15 et ses modifications, intitulé règlement concernant l'émission et la tarification des permis et certificats pour fins d'application des règlements d'urbanisme adopté par la Municipalité de Saint-Ferdinand;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

2017-03-108

### **Adoption du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-166**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Guylaine Blondeau, appuyé par Renée Vigneault et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2017-166.

## **RÈGLEMENT no 2017-166**

Règlement relatif aux plans d'implantation  
et d'intégration architecturale

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adopter un règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2107, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Claude Blier à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Guylaine Blondeau, APPUYÉE PAR Renée Vigneault et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-166 intitulé « Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale de la Municipalité de Saint-Ferdinand »;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

2017-03-109

### **Adoption du règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble numéro 2017-167.

## **RÈGLEMENT no 2017-167**

Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire adopter un règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a suivi toutes procédures de la loi;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2017, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Renée Vigneault à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Jean-Claude Gagnon, APPUYÉE PAR Guylaine Blondeau et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-167 intitulé «Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Ferdinand» :le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-167 intitulé «Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble de la Municipalité de Saint-Ferdinand»;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

2017-03-110

**Adoption du règlement sur les dérogations mineures  
numéro 2017-168**

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Renée Vigneault, appuyé par Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement sur les dérogations mineures numéro 2017-168.

**RÈGLEMENT no 2017-168**

Règlement sur les dérogations mineures

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire modifier et remplacer son règlement sur les dérogations mineures;

CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a suivi toutes procédures de la loi;



CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 8 février 2017, à la salle communautaire située au 606 rue Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été déposé par Danièle Hénault à l'assemblée du conseil tenue le 6 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE Renée Vigneault, APPUYÉE PAR Jean-Claude Gagnon et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2017-168 intitulé « Règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de Saint-Ferdinand », remplaçant le règlement numéro 202 et ses modifications intitulé règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de l'ex-Municipalité de Bernierville, le règlement portant sur les dérogations mineures n°19920506-19 et ses modifications de l'ex-Municipalité de Halifax-Sud, et le règlement numéro 27 et ses modifications intitulé règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de l'ex-Municipalité de Vianney;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 20 mars 2017.

---

Maire

---

Secrétaire-trésorière

1<sup>er</sup> projet : 9 janvier 2017  
Avis de motion : 6 mars 2017  
2<sup>e</sup> projet : 6 mars 2017  
Adoption : 20 mars 2017  
Approbation :  
Publication :

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT SUR LA TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS**

Madame Danièle Hénault, conseillère, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement sur la tarification des permis et certificats numéro 2017-169.

**AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Monsieur Jean-Claude Gagnon, conseiller, donne avis de motion, avec dispense de lecture, de la présentation, lors d'une séance subséquente du conseil, d'un règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme numéro 2017-170.

**2017-03-111**

**Reddition de comptes MTQ**

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 298 229 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu que les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées totalisent 268 781.81 \$;

Pour ces motifs, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Danièle Hénault résolu que la municipalité de Saint-Ferdinand atteste de la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des route locales de niveaux 1 et 2. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Aucune personne présente à la période de questions.

**2017-03-112**

**Clôture de la séance**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Jean-Claude Gagnon, appuyé par Claude Blier et résolu que la présente séance soit levée à 19h12. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Secrétaire-trésorière